



LE DIVORCE AMIABLE : DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL SANS JUGE

Question / réponse publié le 21/02/2025, vu 177 fois, Auteur : [Maître NICOLAS RICHEZ](#)

Sans aucun doute le divorce par consentement mutuel est une procédure qui permet aux conjoints de mettre un terme à leur mariage d'un commun accord. En conséquence, les parties évitent un contentieux devant le juge.

La procédure de divorce par consentement mutuel sans juge

Qu'est ce que le divorce par consentement mutuel ?

En général, le divorce par consentement mutuel est souvent désigné sous le terme de divorce amiable. Dans l'ensemble, il est principalement encadré par les articles 229 à 232 du Code civil.

Tout d'abord, pour pouvoir opter pour cette procédure, il est impératif que les époux soient en accord non seulement sur le principe du divorce, mais aussi sur l'ensemble des conséquences qui en découlent. Ainsi, parmi ces conséquences, nous retrouvons :

1. La garde des enfants : Les parents doivent s'accorder sur les modalités de résidence des enfants, qu'il s'agisse d'une garde exclusive ou d'une garde alternée.
2. La pension alimentaire : Il est essentiel que les époux définissent ensemble le montant et les conditions de versement de toute pension alimentaire destinée aux enfants.
3. La liquidation du régime matrimonial: Les époux doivent mettre au clair la répartition de leurs biens, qu'ils soient sous le régime de la communauté de biens ou de la séparation de biens.

Donc, il est crucial de souligner que le divorce par consentement mutuel est envisageable uniquement lorsque les deux parties sont en mesure de dialoguer de manière constructive et sont prêtes à négocier les termes de leur séparation. Indubitablement, cela nécessite une réelle volonté de coopération pour éviter les conflits inutiles.

Les différentes étapes du divorce par consentement mutuel

La procédure de divorce par consentement mutuel se déroule en plusieurs étapes distinctes :

1. Consultation des Avocats : Chaque époux doit consulter un avocat. Ce dernier a pour rôle d'informer son client sur ses droits et de l'accompagner dans la rédaction de la convention de divorce. Les avocats doivent aussi s'assurer que chaque partie comprend pleinement les implications des termes de l'accord.

2. Rédaction de la Convention : Les avocats collaborent pour élaborer une convention qui doit aborder tous les aspects du divorce, y compris la garde des enfants, la répartition des biens et toute autre question pertinente. Cette convention doit être équilibrée, réfléchie et tenir compte des intérêts des deux parties.

3. Dépôt chez le Notaire : Une fois que la convention est signée, elle doit être déposée chez un notaire. Ce dernier vérifiera la conformité de la convention et officialisera le divorce. Ce dépôt est essentiel pour garantir que l'accord est respecté et peut être mis en œuvre.

4. Effectivité du Divorce : Le divorce devient effectif dès le dépôt de la convention, sans qu'il soit nécessaire d'attendre une décision judiciaire. Cette rapidité permet aux époux de tourner la page et de commencer un nouveau chapitre de leur vie sans délai

Les Avantages du Divorce par Consentement Mutuel

Finalement, le divorce par consentement mutuel offre plusieurs avantages indéniables :

- ****Rapidité**** : La procédure est généralement plus rapide que d'autres formes de divorce. Les couples peuvent finaliser leur séparation en quelques semaines, contrairement aux procédures contentieuses qui peuvent s'étendre sur plusieurs mois, voire des années.
- ****Coût**** : Les frais associés sont souvent moins importants, car il n'y a pas d'audience judiciaire. Les honoraires des avocats représentent généralement les principaux coûts à prévoir, rendant cette option plus accessible financièrement. De manière générale Maître RICHEZ propose des conventions d'honoraires forfaitaires. Cela permet de savoir à l'avance les honoraires pratiqués par votre avocat.
- ****Simplicité**** : La démarche est simplifiée, permettant d'éviter les tensions souvent présentes dans les procédures judiciaires. Cela favorise une dynamique plus sereine entre les époux, ce qui est particulièrement bénéfique lorsqu'il y a des enfants à prendre en compte.
- ****Protection des Enfants**** : En privilégiant un accord amiable, cette procédure contribue à minimiser l'impact émotionnel du divorce sur les enfants. Les parents ont l'opportunité de convenir ensemble des modalités qui seront les meilleures pour leur bien-être.

Pour prendre rendez-vous avec Maître RICHEZ, [cliquez ici](#)